Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 095-219500584-20250918-2025_42-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de L'Isle-Adam

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 18 septembre 2025

Date de la convocation
10/9/2025

Date d'affichage
10/9/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Le dix-huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **14** - Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : 6 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : **2** - Elodie ALBENDIN à Stéphane LACOSTE, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE,

Secrétaire de séance : Nicolas TAGUAY

******

Réf : CM 2025-42

OBJET: Transfert des compétences à la carte collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eaux pluviales au syndicat mixte ferme dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de persan, beaumont et ses environs (SIAPBE)

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1321-2, L. 5211-17 et L. 5212-16 ;

Considérant l'intérêt que les communes membres puissent confier les compétences collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eau pluviales au SIAPBE ;

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

DEMANDE l'adhésion à la compétence d'assainissement des eaux usées optionnelle 2.2.1 - « collecte des eaux usées » du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) à compter du 1er janvier 2026 ;

DEMANDE l'adhésion à la compétence administrative optionnelle 2.3.1 - « Contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales urbaines » du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) à compter du 1er janvier 2026 ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Pontoise
le : 19 SEP. 2025

et publication ou notification
du : 19 SEP. 2025

MAIRIE de BERNES-SUR-OISE (VAL D'OISE)

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 095-219500584-20250918-2025_42-DE

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 18/09/2025
Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance
Nicolas TAGUAY

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.